

Concours EMERGENTES 2022

Le Festival BFOTO organise dans le cadre de sa 9^e édition, les expositions EMERGENTES afin de valoriser, encourager et soutenir les artistes. Ce festival offre une vision du panorama photographique actuel à travers l'exposition d'œuvres d'artistes sélectionnés.

1. Conditions de participation

La participation au concours est accessible à tous les artistes photographes. Chaque candidat pourra présenter sa candidature de manière individuelle ou collective. En cas de candidature collective, le groupe d'artistes devra désigner un représentant.

Ne seront acceptés que les projets liés à la photographie, sous tous ses aspects. Les candidats ne pourront proposer qu'un seul projet par candidature.

Un seul projet par artiste sera accepté.

Pour les **frais d'inscription**, chaque participant doit s'acquitter de 10€, sauf les étudiants en école de photographie en cours d'inscription. Le paiement sera effectué via www.bfoto.org.

2. Les projects

La date limite de dépôts des candidatures est fixée au **30 mai 2022** à minuit.

9 projets seront sélectionnés et feront l'objet d'exposition individuelle.

La participation à cet appel à projet n'exclut pas de participer aussi à toute autre activité dans le cadre du festival, avec des projets photographiques, qu'ils soient identiques ou différents.

3. Dossier

Chaque dossier devra être envoyé para email à **emergentes@bfoto.org** avec le contenu suivant :

a) Les images au format numérique JPG avec une taille de 1920 pixels sur le plus grand and compressées dans un fichier Zip.

b) La documentation suivante dans un fichier PDF :

- Copie de la pièce d'identité ou passeport de l'artiste ou des artistes (Il n'est pas nécessaire d'envoyer de *curriculum vitae*).
- Téléphone et e-mail
- Titre du projet et résumé (300 mots maximum).
- Description technique, dimensions et matériaux des œuvres qui composent l'exposition ainsi que des images de celles-ci.
- Plan d'installation : Le projet doit s'inscrire dans un espace de 10 à 15 mètres linéaires en forme de L ou de U, où l'auteur pourra scénographier l'œuvre à sa convenance.
- Les critères pour nommer le fichier PDF avec la documentation seront les suivants : Nom de l'artiste ou collectif.pdf. Par exemple : *abbott_berenice.pdf*.

4. Engagement du Festival BFOTO

- Exposition individuelle du projet sélectionné pendant les dates du festival BFOTO qui aura lieu au mois d'août 2022.
- Rémunération de 500 € pour la production, taxes comprises.
- Hébergement pour deux nuits pour une personne.
- Promotion dans le cadre du festival, à travers les médias, le site web, les réseaux sociaux, etc...
- Publication dans le catalogue du festival.
- Les organisateurs du festival ne sauraient être responsables des dommages, de quelque nature que ce soit, comme par exemple détérioration ou perte des œuvres pendant l'exposition.

5. Engagement des participants

- Respectez les délais convenus.
- Fournir le matériel graphique pour le catalogue et les affiches.
- Document explicatif de l'œuvre photographique destiné au public.
- Transport et emballage des œuvres.
- Montage et démontage complet de l'exposition aux dates qui vous seront communiquées.
- Le retour des œuvres se fera dans tous les cas en port dû.
- La participation à la cérémonie d'ouverture est recommandée.

6. Procédure de sélection

Un jury proposé par l'organisation de BFOTO sélectionnera les 9 projets qui seront exposés lors du festival selon des critères suivants : originalité, qualité et adaptation à l'espace d'exposition.

Le jury sera composé des photographes renommés **Ricardo Cases, Armando García Ferreiro et Pablo López.**

Le jury pourra annuler l'un des prix s'il estime que les projets ne répondent pas aux exigences de cet appel. Il pourra également augmenter le nombre de candidatures s'il le considère opportun et conforme avec l'organisation du festival.

7. Décision du Jury

La décision du jury sera sans appel. La décision sera rendue publique avant le 30 juin 2022 et sera communiquée par e-mail à tous les participants.

L'Organisation se réserve le droit d'apporter des modifications au programme pour toute circonstance non prévue dans ces bases, notamment en cas de force majeure.

8. Propriété intellectuelle

En participant, le photographe s'engage à ce que toute image qu'il présente soit son œuvre originale et certifie qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée.

Le participant garantit qu'il a le consentement explicite de toutes les personnes qui apparaissent dans les images soumises (le tuteur légal, dans le cas des enfants) pour afficher et publier les images.

Le participant est avisé qu'en participant au concours, le Festival BFOTO pourra utiliser les œuvres présentées exclusivement pour la promotion et la diffusion de ses activités, et en faisant figurer systématiquement le nom des auteurs.